

La fonction de coordination à l'inclusion dans le milieu de l'accueil de l'enfance : une innovation vaudoise

Dans l'accueil de jour, la mutualisation des expertises et des ressources renforce l'accompagnement des enfants à besoins particuliers. La création d'une fonction de coordination à l'inclusion, intervenant de manière transverse, favorise le partage de compétences et de pratiques, tout en assurant la cohérence des actions. Coup de projecteur sur une initiative vaudoise.

Pour garantir un environnement inclusif, les structures d'accueil de jour de l'enfance doivent être en capacité de questionner leurs pratiques et de mettre en œuvre des modalités d'accueil prenant en considération la diversité des besoins des enfants. La constitution d'équipes éducatives bénéficiant d'un haut niveau de formation représente un atout indéniable pour la qualité d'accueil. Toutefois, pour soutenir les professionnel·les dans leurs réflexions et répondre aux défis rencontrés, l'accès à des ressources externes s'avère indispensable, en particulier pour favoriser la mutualisation des pratiques. C'est dans cette perspective qu'une fonction de coordination à l'inclusion a été instaurée en 2022 dans le canton de Vaud. La rencontre en ligne organisée par Pro Enfance le 12 mars 2025 a permis à 50 personnes issues de cinq cantons romands de découvrir cette fonction et les perspectives qu'elle ouvre pour renforcer l'inclusion dans l'accueil de l'enfance¹.

L'inclusion des enfants à besoins particuliers dans le dispositif vaudois

Dans le canton de Vaud, la détection précoce et l'inclusion des enfants en âge préscolaire et scolaire constituent des priorités politiques affirmées. Avant même l'entrée en vigueur de la loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), des mesures de soutien à l'intégration en accueil pré- et parascolaire ainsi qu'un appui aux institutions avaient déjà été mises en place. Le programme de législature 2022-2027 du Conseil d'État confirme cette orientation, en fixant l'objectif de renforcer l'inclusion des enfants à besoins particuliers dans le dispositif d'accueil de jour.

Dans cette dynamique, une convention lie la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), en charge de la pédagogie spécialisée, et le Service cantonal de l'accueil de jour des enfants (SCAJE), responsable de l'autorisation et de la surveillance des structures d'accueil collectif². Elle vise à faciliter l'accompagnement des enfants à besoins particuliers en étendant l'application de la loi vaudoise sur la pédagogie spécialisée aux structures d'accueil collectif. Deux types de prestations sont ainsi prévus. Les *prestations directes* concernent l'aide à l'intégration en accueil collectif et permettent à la DGEO de financer du personnel surnuméraire pour renforcer les équipes éducatives accueillant un ou plusieurs enfants à besoins particuliers. Cette aide peut être accordée avant même l'établissement d'un diagnostic médical ; elle est alors limitée à une durée de dix heures par semaine, renouvelable une fois. Cette souplesse est déterminante, notamment dans l'accueil de la petite enfance, où les professionnel·les repèrent souvent des besoins avant la pose d'un diagnostic. Sans ce soutien, les équipes éducatives risquent de se trouver en difficulté, d'autant plus que certaines problématiques ne relèvent pas du domaine médical. Une fois le diagnostic établi, un financement couvrant 75 %, voire jusqu'à 100 % du temps de présence de l'enfant, peut être accordé. Les *prestations indirectes* quant à elles, visent à soutenir les équipes éducatives par le biais de conseils, d'accompagnement et de soutien méthodologique. Elles jouent un rôle clé pour renforcer les compétences des professionnel·les.

De plus, le cadre légal est renforcé par des directives cantonales pour l'accueil de jour de la petite enfance. Ainsi, l'article 9 exige que chaque institution élabore, dans l'année suivant son ouverture, un

¹ Madame Sylvie Lacoste, directrice de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants et Madame Valérie Berset, cheffe du Service cantonal de l'accueil de jour des enfants du canton de Vaud (SCAJE), ont été invitées à partager leur expertise en présentant le dispositif vaudois.

² Les communes sont en charge de l'autorisation et de la surveillance de l'accueil familial de jour

concept pédagogique évolutif précisant sa politique d'inclusion à l'égard des enfants nécessitant un accompagnement particulier. Les directives pour l'accueil parascolaire poursuivent le même objectif : une autorisation d'exploiter ne peut être délivrée que si le projet institutionnel intègre une politique explicite en matière d'inclusion.

Les constats à la base de la démarche

Le dispositif vaudois est né du constat du terrain d'une augmentation des enfants nécessitant un accompagnement particulier. Dans le canton de Vaud, comme dans d'autres cantons romands, l'offre d'accueil s'est fortement développée depuis 2012. Toutefois, la demande d'aide à l'inclusion a crû encore plus rapidement. Face à cette évolution, la Fondation vaudoise pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) a réuni l'ensemble des acteurs concernés pour engager une réflexion à partir de plusieurs observations.

La première observation concerne le manque d'objectivation des besoins. Bien que les directions et les équipes éducatives constatent une augmentation des prises en charge complexes, peu de structures les documentent de manière systématique, ce qui rend difficile une évaluation globale des besoins réels sur le terrain.

La seconde porte sur l'hétérogénéité des pratiques. Les réseaux d'accueil³ du canton présentent des différences importantes en termes de gouvernance et d'organisation. Si l'élaboration d'un concept pédagogique est exigée par les directives cantonales, son application varie fortement d'une structure à l'autre.

La troisième concerne les représentations de l'inclusion. Certaines équipes éducatives la perçoivent « encore » comme une responsabilité relevant de l'éducation spécialisée. Elles estiment ne pas disposer des compétences, ni parfois de la légitimité requise, pour intervenir dans des situations nécessitant une prise en charge particulière.

Enfin, l'accessibilité à l'offre d'accueil pour les enfants à besoins particuliers reste très inégale. Certaines institutions répondent systématiquement favorablement aux demandes d'accueil, tandis que d'autres les refusent. Cette disparité s'explique par l'absence d'une politique globale et de principes directeurs communs : en l'état, les décisions relèvent largement de l'appréciation des directions.

Le processus de création de la fonction de coordination à l'inclusion

La FAJE, dont le rôle est structurel, ne définit ni la politique inclusive ni les normes d'accueil, mais appuie leur mise en œuvre au moyen de subventions et du processus de reconnaissance des réseaux. Pour répondre aux besoins du terrain dans la limite de son champ d'action, la FAJE a constitué un groupe de travail interne à son Conseil de fondation. Le groupe en question a proposé de créer une fonction de coordinateur ou coordinatrice à l'inclusion. S'inspirant de la fonction de coordination de l'accueil familial de jour, cette nouvelle fonction a pour objectif d'intervenir de manière transversale dans toutes les structures d'un réseau sur les thématiques d'inclusion.

Afin d'assurer une cohérence des pratiques, un cahier des charges a été élaboré, définissant les missions essentielles de la nouvelle fonction. Premièrement il s'agit de définir, en concertation avec les directions et équipes éducatives, les principes qui sous-tendent une politique d'inclusion et les

³ Dans le canton de Vaud, un réseau d'accueil de jour coordonne, sur un territoire donné, l'ensemble des acteurs publics et privés impliqués dans l'accueil de l'enfance. Pour être reconnu par la FAJE, il doit proposer les trois formes d'accueil prévues par la LAJE : collectif préscolaire, collectif parascolaire et familial de jour.

critères permettant d'accepter ou de décliner une demande, y compris au sein de l'accueil familial de jour. En outre, il s'agit d'apporter un soutien aux équipes et de remplir une fonction de support. Cet aspect peut prendre plusieurs formes, qui varient selon les réseaux. Ainsi, il peut concerner l'observation d'un enfant, la conception de mesures adaptées, le soutien des réseaux sur le plan administratif pour le dépôt de demandes d'aide à l'office de pédagogie spécialisée ; l'évaluation des mesures structurelles et de formation complémentaire à instaurer au sein des institutions d'accueil et du réseau, la participation au réseau autour de l'enfant, ou encore le monitoring des situations prises en charge, les difficultés rencontrées ou les situations de réussite afin d'objectiver la réalité du terrain.

Pour encourager les réseaux à créer ces nouveaux postes, la FAJE propose une subvention à hauteur de CHF 100'000.- au maximum par équivalent plein temps (EPT), déterminée en fonction du nombre de places à plein temps au sein du réseau. Les profils des coordinateurs et coordinatrices à l'inclusion sont variés. La FAJE exige au minimum un diplôme tertiaire reconnu par le SCAJE ainsi qu'une expertise dans le domaine. Une formation en éducation spécialisée n'est pas requise.

Premiers constats

Deux ans après l'instauration de la fonction de coordinateurs et coordinatrices à l'inclusion, les résultats sont très positifs. Rarement une mesure de subventionnement n'a été mise en œuvre avec un tel succès et une telle rapidité. En mars 2025, 21 des 34 réseaux vaudois s'étaient dotés de cette fonction.

Une plateforme regroupant les coordinateurs et coordinatrices à l'inclusion s'est spontanément formée pour échanger sur les pratiques et les défis rencontrés. Financée par la FAJE, elle facilite le partage d'expériences et le développement de pratiques inclusives. Un premier monitoring des données est prévu pour fin 2025 ou début 2026, sur la base d'un canevas commun élaboré par les professionnel·les. Cette démarche permettra de collecter des données harmonisées, adaptées aux réalités des réseaux.

La plateforme s'interroge également sur la notion d'inclusion, un concept aux contours parfois flous. En effet, certains enfants reçoivent un diagnostic sans nécessiter de prise en charge spécifique, tandis que d'autres, sans diagnostic formel, présentent néanmoins des besoins d'accompagnement particuliers. Ces nuances soulignent l'importance d'adapter les prestations et de distinguer les « besoins particuliers » des « prises en charge particulières ».

L'adéquation entre les quotas subventionnés et les besoins réels en ETP des coordinateurs et coordinatrices à l'inclusion dépend de plusieurs facteurs tels que le type de réseau, la durée d'engagement et la polyvalence des postes. Sur le terrain, il est essentiel de comprendre les dynamiques propres à chaque réseau. Certaines structures entament à peine une réflexion sur l'inclusion, tandis que d'autres disposent déjà d'une approche établie. Les interventions doivent donc être adaptées à cette diversité de contextes, tout en apportant des réponses rapides aux équipes éducatives.

La mise en place de ces nouvelles fonctions de coordination à l'inclusion est grandement soutenue par l'implication active du réseau. Le fait que la thématique de l'inclusion occupe déjà une place importante dans ses réflexions constitue un levier essentiel. De plus, l'existence préalable de fonctions transversales dans le dispositif facilite considérablement la prise de poste.

Enjeux et perspectives

Le soutien à l'accueil familial de jour reste perfectible, les aides directes étant aujourd'hui principalement axées sur les structures collectives. Or, de nombreux enfants à besoins particuliers sont

orientés vers l'accueil familial pour intégrer de plus petits groupes. L'octroi de personnel surnuméraire dans ce contexte fait néanmoins débat. Si des modules de sensibilisation à l'intégration et à l'inclusion ont été proposés notamment aux accueillant-es, il semble important de poursuivre le soutien de l'accueil familial de jour sur cette thématique. Un projet pilote récemment mis en place dans un réseau vaudois semble particulièrement innovant. Les accueillant-es ont la possibilité de réduire le nombre d'enfants pris en charge tout en maintenant leur revenu. Concrètement, pour l'accueil de chaque enfant à besoins particuliers, l'accueillant-e est rémunérée au double du tarif horaire habituel. Huit à dix volontaires testeront ce dispositif et bénéficieront d'un accompagnement sous forme de supervisions trimestrielles et d'échanges de pratiques avec des coordinateurs et coordinatrices à l'inclusion et de l'accueil familial de jour ainsi que des intervenant-es externes. D'autres mesures de soutien seront envisagées si nécessaire.

Il convient de noter que certaines pistes restent encore à explorer. La FAJE a notamment été interpellée sur le financement de structures réservant un quota de places aux enfants à besoins particuliers qui pourrait s'accompagner d'un renforcement des effectifs ou de l'intervention de spécialistes. Une réflexion approfondie sur ce sujet pourrait émerger dans les deux prochaines années.

En conclusion, la mise en place d'un tel dispositif n'a de sens que si elle s'inscrit dans un cadre structuré et que la mutualisation des expériences et des expertises entre les différentes structures et modalités d'accueil y est autorisée. Cette logique suppose une volonté politique forte et la préexistence d'une organisation permettant la coopération, comme c'est le cas dans le canton de Vaud avec les réseaux d'accueil de l'enfance regroupant plusieurs structures et toutes les modalités d'accueil. Instaurer un poste de coordination à l'inclusion dans chaque structure, isolément, reviendrait à dénaturer l'objectif du dispositif, qui repose précisément sur le partage de compétences et d'expertises. Le fonctionnement du dispositif vaudois d'accueil de l'enfance a indéniablement facilité la création et l'ancrage de la fonction de coordinateur et coordinatrice à l'inclusion.

Pro Enfance et ses rencontres en ligne

Créée en 2014, l'association Pro Enfance réunit une diversité d'acteurs romands de l'accueil de l'enfance : organisations professionnelles, collectivités publiques, institutions de formation et structures d'accueil. Depuis sa fondation, l'association met en lumière les défis liés à l'accueil de l'enfance en dressant des états des lieux ; elle fait connaître les enjeux et les métiers de l'enfance et contribue à une vision commune du champ ; elle porte la voix de la Suisse romande sur le plan national. Forte des compétences et expertises réunies dans son réseau, Pro Enfance s'engage, de façon complémentaire, à proposer des services d'appui aux acteurs locaux, sous forme de conseil, d'accompagnement de projets, de mise en réseau et d'échanges d'expériences. Dans cette perspective, les « Rencontres en ligne Pro Enfance » proposent des partages de pratiques et des éclairages concrets pour développer l'accueil de la petite enfance et l'accueil parascolaire, collectif et familial, à l'échelle locale. Elles sont destinées principalement aux communes, villes et organismes régionaux, et sont également ouvertes aux directions de structures intéressées. Il est possible de proposer des thématiques par courriel à info@proenfance.ch.